

SNE-CSEN

Section de la Réunion

33, rue Malartic, Apt 11

97400 Saint-Denis

Madame Nicole BELLOUBET

Ministre de l'Education Nationale, de l'En-

seignement Supérieur et de la Recherche

110 rue de Grenelle

75357 Paris SP 07

Saint-Denis le 23 juin 2024

Madame la Ministre,

Je suis Anthony Payet, le secrétaire académique du Syndicat National des Ecoles, section de la Réunion. Je vous informe d'une conséquence fâcheuse de l'application locale du dispositif de retraite progressive pour les professeurs des écoles.

Lorsqu'un enseignant se voit octroyer un temps partiel au 1er septembre 2024, le mois qui précède est automatiquement rémunéré à temps partiel et sans complément de pension (avec effet administratif et financier à compter de la date effective de la rentrée scolaire). Cela est dû au fait que nous commençons l'année scolaire le 19 août. Le SRE est précis sur ce point : il ne peut y avoir de dérogation à la règle. Les collègues concernés sont, pour l'heure, peu nombreux mais il s'agit tout de même d'une perte d'un quart de leur rémunération.

Je vous demande donc, au nom du SNE, de faire évoluer ce dispositif dans le bon sens et de réparer cette injustice. Un signal positif après toute une vie de travail remarquable et important.

Je vous remercie par avance pour l'action que vous entreprendrez en faveur des enseignants insulaires.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma haute considération.

Anthony Payet

